

## BUREAUX

Autun  
Le Creusot  
Chalon-sur-Saône  
Montceau-les-Mines

## ASSOCIÉS

Philippe BONNIN  
Vincent OLIVIERI  
Philippe VOELKLIN

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

## ASSOCIATION AGIRE

Siège Social : 5 Avenue François Mitterrand – 1<sup>er</sup> Etage – 71200 – LE CREUSOT

R.C.S. : 749 909 917 000 25 – APE : 8413 Z

**Exercice clos le 31 Décembre 2018**

## BUREAUX

Autun  
Le Creusot  
Chalon-sur-Saône  
Montceau-les-Mines

## ASSOCIÉS

Philippe BONNIN  
Vincent OLIVIERI  
Philippe VOELKLIN

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

### Association AGIRE Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGIRE relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> Janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Les subventions ont pu être validées par rapprochement avec les justificatifs correspondants.**
- **Les achats et les ventes enregistrées au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.**

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

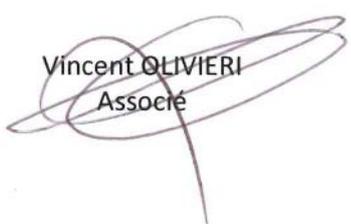
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 26 Juin 2019

**Le Commissaire aux Comptes  
SA CORGECO**

**Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon**

Vincent OLIVIERI  
Associé



## Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
<b>Capital souscrit non-appelé (I)</b> Capital souscrit non-appelé (I)				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 952,58</b>	<b>3 103,82</b>	<b>848,76</b>	<b>1 651,78</b>
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	3 952,58	3 103,82	848,76	1 651,78
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>72 310,06</b>	<b>63 851,56</b>	<b>8 458,50</b>	<b>3 965,98</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	4 192,93	1 622,99	2 569,94	65,63
Autres immob. corporelles	68 117,13	62 228,57	5 888,56	3 900,35
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>586,00</b>		<b>586,00</b>	<b>526,00</b>
Participations selon mise en équ.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	586,00		586,00	526,00
<b>TOTAL II</b>	<b>76 848,64</b>	<b>66 955,38</b>	<b>9 893,26</b>	<b>6 143,76</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés/com.</b>				
Avances & acomptes versés/com.				
<b>Créances</b>	<b>710 648,31</b>		<b>710 648,31</b>	<b>551 632,25</b>
Clients et comptes rattachés	658 005,12		658 005,12	497 322,59
Autres créances	52 643,19		52 643,19	54 309,66
Capital souscrit appelé non versé				
<b>Divers</b>	<b>445 354,86</b>		<b>445 354,86</b>	<b>526 354,06</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	445 354,86		445 354,86	526 354,06
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>14 762,07</b>		<b>14 762,07</b>	<b>19 926,90</b>
Charges constatées d'avance	14 762,07		14 762,07	19 926,90

**SA CORGECO**

Commissaire aux comptes

BP 98

71203 LE CREUSOT

<b>AGIRE</b> Association Loi 1901 28, rue Chanzy Espace Bernard LOISEAU 71200 LE CREUSOT	<b>Bilan actif</b>  <b>Document fin d'exercice</b>	<b>N° Siret</b> 74990991700017 <b>NAF (APE)</b> 8413Z <b>N° Identifiant</b> <b>Période du</b> 01/01/18 <b>au</b> 31/12/18 <b>Tenue de compte : €</b>
--	--	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.50

Date de tirage 27/06/19

à 15:20:57

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
<b>TOTAL III</b>	<b>1 170 765,24</b>		<b>1 170 765,24</b>	<b>1 097 913,21</b>
<b>Frais d'émission d'emprunt à étaler</b> Frais d'émission d'emprunt à étaler				
<b>Primes rembours. d'obligations (IV)</b> Primes de rembours. d'obligations				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b> Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>1 247 613,88</b>	<b>66 955,38</b>	<b>1 180 658,50</b>	<b>1 104 056,97</b>

<b>AGIRE</b> Association Loi 1901 28, rue Chanzy Espace Bernard LOISEAU 71200 LE CREUSOT	<b>Bilan passif</b>  <b>Document fin d'exercice</b>	N° Siret 74990991700017 NAF (APE) 8413Z N° Identifiant Période du 01/01/18 au 31/12/18 Tenue de compte : €
--	---	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.50

Date de tirage 27/06/19

à 15:20:57

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
<b>Capital social ou individuel</b>			<b>346 040,55</b>	<b>286 785,19</b>
Capital social ou individuel			346 040,55	286 785,19
<b>Primes d'émission, de fusion</b>				
Primes d'émission, de fusion				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>				
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>47 895,98</b>	<b>59 255,36</b>
Résultat de l'exercice			47 895,98	59 255,36
<b>Subventions d'investissement</b>			<b>8 242,17</b>	
Subventions d'investissement			8 242,17	
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>			<b>402 178,70</b>	<b>346 040,55</b>
<b>Produits émissions titres particip.</b>				
Produits émissions titres particip				
<b>Avances conditionnées</b>			<b>63 600,41</b>	<b>79 389,92</b>
Avances conditionnées			63 600,41	79 389,92
<b>TOTAL (II)</b>			<b>63 600,41</b>	<b>79 389,92</b>
<b>Provisions pour risques</b>			<b>272 638,08</b>	<b>282 875,29</b>
Provisions pour risques			272 638,08	282 875,29
<b>Provisions pour charges</b>				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>			<b>272 638,08</b>	<b>282 875,29</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
Autres emprunts obligataires				

**SA CORGECO**  
 Commissaire aux comptes  
 BP 98

71203 LE CREUSOT

<b>AGIRE</b> Association Loi 1901 28, rue Chanzy Espace Bernard LOISEAU 71200 LE CREUSOT	<b>Bilan passif</b>  <b>Document fin d'exercice</b>	<b>N° Siret</b> 74990991700017 <b>NAF (APE)</b> 8413Z <b>N° Identifiant</b> <b>Période du</b> 01/01/18 <b>au</b> 31/12/18 <b>Tenue de compte : €</b>
--	---	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.50

Date de tirage 27/06/19

à 15:20:57

Page :

4

Détail des postes	Valeurs nettes	Au 311217
<b>Emprunts &amp; dettes aup. étab. crédit</b>	<b>94,16</b>	<b>57,18</b>
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	94,16	57,18
<b>Emprunts et dettes financ. divers</b>		
Emprunts et dettes financ. divers		
<b>Avanc. &amp; acptes reçus/com en cours</b>		
Av. & ac. reçus s/com. en cours		
<b>Dettes fourniss. &amp; cptes rattachés</b>	<b>134 193,94</b>	<b>107 956,41</b>
Dettes fourniss. & cptes rattachés	134 193,94	107 956,41
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>214 889,31</b>	<b>233 509,92</b>
Dettes fiscales et sociales	214 889,31	233 509,92
<b>Dettes sur immo. et cptes rattachés</b>		
Dettes sur immo. & cptes rattachés		
<b>Autres dettes</b>	<b>32 262,90</b>	<b>40 257,73</b>
Autres dettes	32 262,90	40 257,73
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>60 801,00</b>	<b>13 969,97</b>
Produits constatés d'avance	60 801,00	13 969,97
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>442 241,31</b>	<b>395 751,21</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>		
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>1 180 658,50</b>	<b>1 104 056,97</b>

**SA CORGECO**  
 Commissaire aux comptes  
 BP 98  
 71203 LE CREUSOT

AGIRE  
Association Loi 1901  
28, rue Chanzy  
Espace Bernard LOISEAU  
71200 LE CREUSOT

## Compte de résultat

N° Siret 74990991700017  
NAF (APE) 8413Z  
N° Identifiant  
Période du 01/01/18  
au 31/12/18  
Tenue de compte : €

Document fin d'exercice

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Coût d'achat des marchandises</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
<b>Consommation exercice /tiers</b>			<b>352 711,28</b>	<b>290 019,20</b>
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			352 711,28	290 019,20
<b>Impôts, taxes et vers. assimilés</b>			<b>92 087,00</b>	<b>93 931,00</b>
Impôts, taxes et vers/ assimilés			92 087,00	93 931,00
<b>Charges du personnel</b>			<b>1 412 247,02</b>	<b>1 458 419,84</b>
Salaires et traitements			1 006 865,59	1 036 190,91
Charges sociales			405 381,43	422 228,93
<b>Dotations aux amortis. &amp; provisions</b>			<b>182 624,65</b>	<b>176 215,33</b>
Amort. sur immobilisations			3 930,91	4 378,94
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			178 693,74	171 836,39
<b>Autres charges</b>			<b>677,60</b>	
Autres charges			677,60	
<b>TOTAL I</b>			<b>2 040 347,55</b>	<b>2 018 585,37</b>
<b>QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)</b>				
Quotes-parts résultats/op comm.				
<b>CHARGES FINANCIERES (III)</b>				
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)</b>			<b>58 220,84</b>	<b>21 376,86</b>
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital			58 220,84	21 376,86
Dotations aux amort. & provis.				
<b>PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)</b>			<b>235,00</b>	<b>255,00</b>
Partic. salariés Expansion			235,00	255,00
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)</b>				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Solde créditeur</b>			<b>47 895,98</b>	<b>59 255,36</b>
Bénéfice			47 895,98	59 255,36
<b>TOTAL GENERAL (CHARGES)</b>			<b>2 146 699,37</b>	<b>2 099 472,59</b>

**AGIRE**  
 Association Loi 1901  
 28, rue Chanzy  
 Espace Bernard LOISEAU  
 71200 LE CREUSOT

## Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 74990991700017  
 NAF (APE) 8413Z  
 N° Identifiant  
 Période du 01/01/18  
 au 31/12/18  
 Tenue de compte : €

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Montant net Chiffre d'affaires (A)</b>			<b>4 817,32</b>	<b>11 609,99</b>
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			4 817,32	11 609,99
<b>Autres produits d'exploitation (B)</b>			<b>2 138 221,80</b>	<b>2 086 191,93</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 889 419,97	1 890 472,94
Reprise /prov. & transferts charge			248 801,83	195 718,99
Autres produits				
<b>TOTAL (A+B)</b>			<b>2 143 039,12</b>	<b>2 097 801,92</b>
<b>QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)</b>				
Quotes parts résultat/op. comm.				
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>			<b>1 558,04</b>	<b>1 614,12</b>
De participations			1 558,04	1 614,12
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)</b>			<b>2 102,21</b>	<b>56,55</b>
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			1 510,97	
Autres opér. de capital			591,24	56,55
Reprises/prov. & transf. de charges				
<b>Solde débiteur</b>				
Perte				
<b>TOTAL GENERAL (PRODUITS)</b>			<b>2 146 699,37</b>	<b>2 099 472,59</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du CRC relatif Aux modalités d'établissement des comptes annuels de l'association.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- Frais d'établissement

Néant.

- Evaluation des immobilisations corporelles

L'application des règlements CRC 2004-06, CRC 2002-10 et 2003-07 des nouvelles règles comptables concernant les actifs ont été appliquées et n'a pas donné lieu à modification des plans d'amortissements. Par ailleurs, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**SA CORGECO**  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
71203 LE CREUSOT

<b>Catégorie</b>	<b>Valeur au 31.12.17</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Valeur au 31.12.18</b>
Logiciels	3952.58	0	0	3952.58
Agencements et aménagements	18837.59	0	0	18837.59
Matériels et outillages	1013,62	3179.31	0	4192.93
Matériel de bureau et informatique	32071.93	2265.95	1870.38	32467.50
Mobilier	15454.83	2175.15	817.94	16812.04
Immobilisation financière	526.00	60.00	0	586.00
<b>TOTAL</b>	<b>71856.55</b>	<b>7680.41</b>	<b>2688.32</b>	<b>76848.64</b>

- Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

<b>Catégorie</b>	<b>Valeur au 31.12.17</b>	<b>Dotations</b>	<b>Cessions</b>	<b>Valeur 31.12.18</b>
Logiciels	2300,80	803.02	0	3103.82
Agencements et aménagements	15685.09	1251.48	0	16936.57
Matériels et outillages	947.99	675.00	0	1622.99
Matériel de bureau	31324.08	951.27	1870.38	30404.97
Mobilier	15454.83	250.14	817.94	14887.03
<b>TOTAL</b>	<b>65712.79</b>	<b>3930.91</b>	<b>2688.32</b>	<b>66955.38</b>

- Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Autres créances	21201.49
Subventions à recevoir	678413,82
Produits financiers	0
Clients à établir	0
TOTAL	699615.31

- Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53016.59
Personnel	78356.45
Dettes fiscales et sociales	37617.46
Autres dettes	372.50
Banque	60.94
TOTAL	169423.94

- Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

- Produits d'exploitation	60801.00
TOTAL	60801.00

Charges constatées d'avance

-Charges d'exploitation	14762.07
TOTAL	14762.07

- Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

- Subventions d'équipement :  
Montant brut au bilan de 9753€14 et amorties sur 2018 pour 1510€97.
- Effectif moyen  
36.98 au 31 décembre 2018 personnes en Equivalent Temps Plein.  
(67.317,45 heures de présence)
- Valorisation des contributions volontaires

L'association a évalué les subventions en nature :

<b>Personnel Bénévoles</b>	
Poste Psychologue	17730.00
<b>Mise à disposition de biens et services</b>	
ARML Outlook i-milo communication	2423.00
Frais déplacements bénévoles	1213.00
Mise à disposition de locaux	126435.00
<b>TOTAL</b>	<b>147801.00</b>

L'association a estimé les heures de bénévolat à :

- 1003,00 Heures : Bureau, Président, Trésorier, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Réseau parrainage relation d'entreprises, Permanences de l'Armée de Terre, ARIQ BTP....

En retenant un taux horaire au S.M.I.C. de 9€88 et des charges patronales de 40 %, l'évaluation de ce bénévolat pourrait être évaluée à 18299€74.

- 2955,00 Heures : Bénévoles LUTILEA

En retenant un taux horaire au S.M.I.C. de 9€88 et des charges patronales de 40 %, l'évaluation de ce bénévolat pourrait être évalué à 40 874€

- Engagement en matière de pensions et retraites :

Conformément à la Convention Collective Nationale des Missions Locales et P.A.I.O., une Provision pour Indemnités de départ à la retraite a été dotée.

Dotation de l'exercice	12880.00
Provision antérieure	154815.00
Reprise de l'exercice	43081.00
<b>Total de la Provision au 31.12.2018</b>	<b>124604,00</b>

Le mode de calcul retenu est celui de la méthode rétrospective prorata temporis avec un taux d'actualisation de 2,50%, une augmentation annuelle des salaires de 2%, un taux de rotation du personnel de 1% et une table de mortalité réglementaire TV88/90.

**SA CORGECO**  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
71203 LE CREUSOT

- Provisions pour risques et charges

- Une provision pour risque de recouvrement :
  - de subventions a été dotée pour 51563.92 et reprise pour 25170.21
  - de subvention DIRECCTE / GJ pour 12800.00 et reprise pour 55200.00

Le solde bilan au 31/12/2018 est de 109327.90

- Une provision pour indemnité de fin de contrat a été dotée pour 17015.11 et entièrement reprise pour 2736.10.
- A la demande de l'ARML qui porte le contrat de travail, une provision pour risque lié au licenciement de la psychologue a été dotée pour 1584.28
- Une provision pour risque liée à l'indemnité de licenciement a été dotée pour 20106.79.

Le solde bilan au 31/12/2017 est de 38706.18

- Fonds dédiés

- Une provision pour engagement à réaliser sur subvention d'exploitation 2018 a été dotée pour 64.363,92€
- L'engagement à réaliser sur subvention 2017 a été repris pour 78533.15€ (reliquat en compte de 856.77)

Le solde bilan au 31/12/2018 au 63600.41.

Le Président,

Fait à LE CREUSOT, le 07 juin 2019

**SA CORGECO**  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
71203 LE CREUSOT